

Moderniser et répondre aux enjeux régionaux

Aménager durablement le territoire

Répondre aux besoins des populations

Porter la transition énergétique

Préserver et améliorer le cadre de vie

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Une organisation, des moyens

Bilan 2016

DREAL Bretagne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

 LA DREAL Bretagne : carte d'identité	04
 Moderniser et répondre aux enjeux régionaux	06
 Aménager durablement le territoire	08
 Répondre aux besoins des populations	12
 Porter la transition énergétique	16
 Préserver et améliorer le cadre de vie	20
 Assurer la sécurité des personnes et des biens	24
 Une organisation, des moyens	28
 Glossaire	31
 Les coordonnées	33



LA DREAL Bretagne : carte d'identité

Les missions de la DREAL Bretagne

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la DREAL Bretagne porte, sous l'autorité du préfet de région, les politiques de l'environnement, de l'aménagement et du logement, définies par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et le ministère de la Cohésion des territoires, avec l'ambition de proposer une approche transversale permettant de mettre en œuvre sur le territoire régional les principes d'un développement durable.

La DREAL rassemble des cultures, des savoir-faire professionnels et des compétences techniques diversifiés, dont les synergies permettent de proposer une expertise intégrée, pour impulser et accompagner l'évolution de l'action des acteurs régionaux et locaux, ainsi que pour assurer un rôle de facilitateur et de garant en faveur d'un aménagement durable de la Bretagne.

Elle met en œuvre et coordonne les politiques de l'État en matière de :

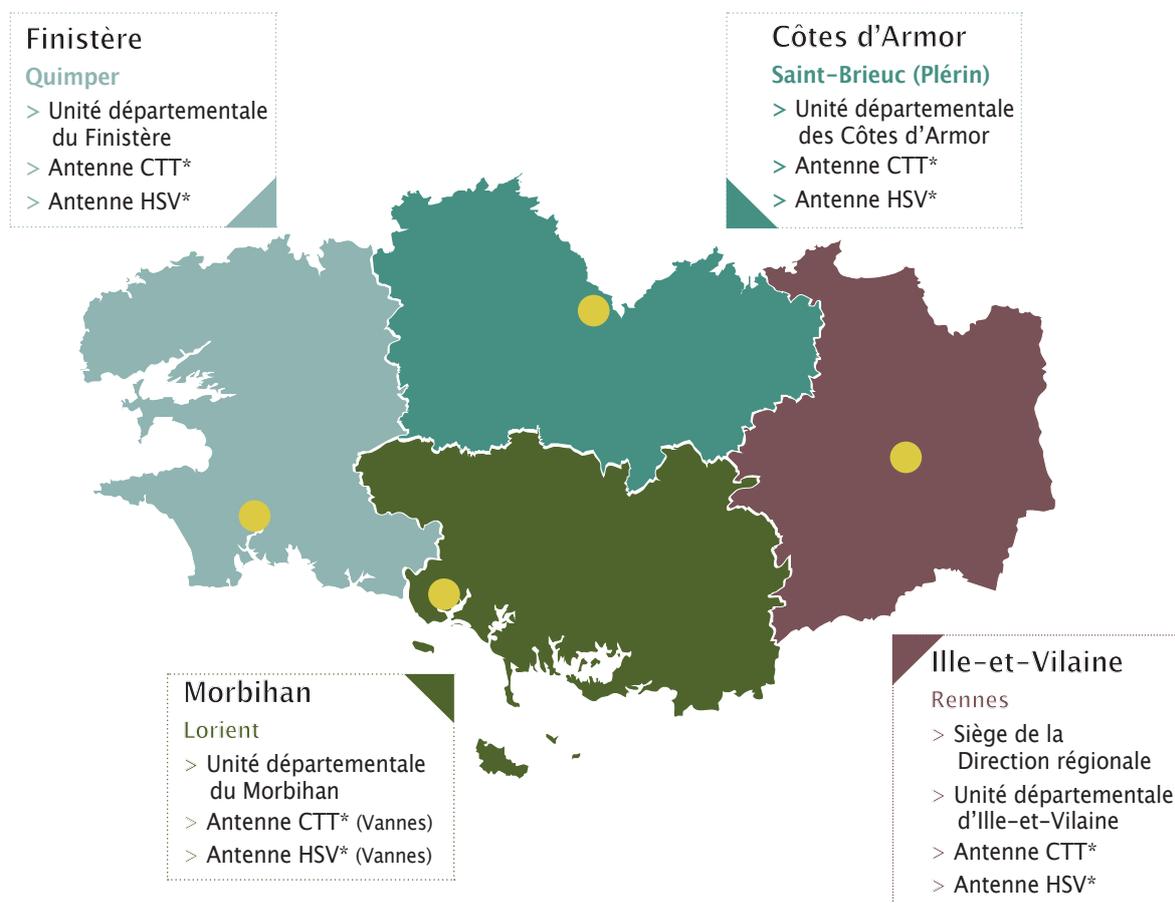
- développement durable ;
- transition énergétique et écologique ;
- lutte contre le changement climatique ;
- préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages ;
- prévention des pollutions et des risques ;
- logement, hébergement, rénovation urbaine ;
- infrastructure de transports et déplacements.

La DREAL Bretagne contribue également, sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, à la mise en œuvre des politiques ministérielles en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles. Elle assure ces fonctions sur les quatre régions de la zone de défense et de sécurité Ouest : Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Bretagne, Normandie.

Une action qui s'inscrit dans des enjeux du territoire breton

- une **identité** régionale forte ;
- une **solidarité territoriale** (au-delà des frontières administratives) et des projets communs de développement ;
- des **acteurs** dynamiques et attachés à la valeur du travail, une véritable capacité d'innovation mais un territoire en résilience économique sur des secteurs « historiques » (agroalimentaire, automobile) ;
- le plus important **linéaire côtier** de France (2 730 km soit 1/3 du littoral et 67 % des îles françaises) ;
- 4^{ème} **région touristique** (n°1 pour la mer – plus de 160 ports de plaisance – 321 sites classés au titre du paysage) ;
- 1^{ère} **région agricole** française pour les productions animales : près de 7 000 élevages soumis à autorisation (ICPE) ;
- une **biodiversité** exceptionnelle et ordinaire à préserver : 2 parcs naturels, 1 parc marin, 86 sites Natura 2000 ;
- un **dynamisme démographique** soutenu : + 25.000 habitants/an (migrations) (3,2 millions de Bretons – 7^{ème} région) ;
- un territoire excentré (le plan routier breton) ;
- un **maillage équilibré** de villes moyennes : 1 233 communes, 59 EPCI, dont 13 agglomérations et 2 métropoles (Rennes et Brest) mais des disparités territoriales qui s'accroissent ;
- une **fragilité énergétique** réelle : la Bretagne produit 15 % de l'électricité qu'elle consomme ;
- 75 % des emplois dans le tertiaire et 14 % dans l'industrie (agro-alimentaire, nouvelles technologies, automobile, construction navale).

La DREAL sur le territoire



* Contrôle des Transports Terrestres

* Homologation et Sécurité des Véhicules



Moderniser et répondre aux enjeux régionaux

Améliorer l'efficacité de l'action de l'État

Nouvelle organisation territoriale des services de l'État

La réflexion initiée en 2015 sur l'**articulation entre action régionale** pilotée par la DREAL et **action départementale** conduite par les DDTM s'est achevée au printemps 2016.

Ses conclusions ont confirmé la pertinence globale de la répartition actuelle des missions. Le portage et la mise en œuvre efficiente des politiques ministérielles nécessite une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Par souci de proximité avec les acteurs locaux, un transfert de mission a toutefois été retenu : les DDTM suivront la gestion des sites Natura 2000, une fois leur document d'objectifs (DOCOB) approuvé. La DREAL continuera à intervenir en appui.

Démarche de priorisation des missions

Depuis plusieurs années, les baisses d'effectifs ont impacté la Bretagne, au-delà des suppressions de mission décidées nationalement (ex. réforme ADS et ATECAT).

La **gestion des effectifs** a donc fait l'objet d'une réflexion entre DREAL et DDTM. Les missions seront désormais dimensionnées au regard des moyens alloués (hiérarchisation des activités, recalage des niveaux de service...).

Se donner les moyens de l'action

Stratégie de l'État en région

La DREAL a contribué au printemps 2016 à l'élaboration de la Stratégie de l'État en région et s'est particulièrement investie dans l'un de ses 4 objectifs : conjuguer les usages raisonnés des ressources pour faire prévaloir les objectifs de développement durable en Bretagne. Concernée aussi par les autres objectifs, la DREAL a notamment contribué :

- à l'accompagnement de l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne en 2017 ;
- au portage régional du plan de rénovation énergétique de l'habitat.

Simplifier au service du public

Démarches ICPE facilitées pour la profession agricole

La simplification et la dématérialisation des dossiers de déclaration ICPE, entrée en vigueur au niveau national le 1^{er} janvier 2016, a été présentée par la DREAL lors d'une journée d'information réunissant les représentants de la profession agricole, les bureaux d'études et les services de l'État en avril 2016.

En Bretagne, la démarche de dématérialisation des plans d'épandage, inscrite dans le Pacte d'avenir, consiste à proposer aux exploitants d'économiser l'envoi coûteux des cartes exigées dans les dossiers ICPE élevage, remplacées par une déclaration sur une application web sécurisée, développée par la DREAL. Cette application permettra aussi de partager et de visualiser les contraintes d'épandage réglementaires (distances à respecter par rapport aux habitations, terrains de sport, cours d'eau, etc).

La phase de tests menée en 2016 auprès de volontaires (éleveurs, représentants de la profession agricole, bureaux d'étude, services de l'État) a permis de recenser les dernières améliorations à mener pour un lancement sur la baie de la Fresnaye programmé d'ici fin 2017.

Des contrôles agricoles plus efficaces et plus acceptables

Suite à une demande du Premier ministre, la DREAL a coordonné la révision du protocole d'accord régional qui garantit l'harmonisation, la proportionnalité et l'équité des suites données aux contrôles menés dans les exploitations pour vérifier le respect des réglementations (nitrates, phytosanitaires, ICPE). Le protocole signé fin juillet 2016 doit aussi permettre de mieux articuler les suites administratives et pénales et de réduire les classements sans suite pour les infractions caractérisées.

La DREAL a également accompagné les services départementaux de la « police de l'eau » dans la réalisation de l'inventaire des cours d'eau existants. Cet inventaire réalisé au 2/3 en 2016 est consultable sur le site internet de chaque préfecture. Il sera poursuivi en 2017.

Chiffres clés

54 dossiers de demande d'enregistrement pour les élevage porcins (entre 450 et 2 000 animaux) déposés en 2015

17 demandes d'autorisation unique ont été déposées depuis l'entrée en vigueur de cette simplification : **3** pour des installations de méthanisation et **14** pour des parcs éoliens

11 certificats de projet ont été délivrés depuis 2014

Autorisation unique pour les projets éoliens ou de méthanisation

Dans la continuité de 2014 et 2015, l'expérimentation de la procédure autorisation unique ICPE s'est poursuivie. Elle a représenté la moitié des dossiers d'autorisation déposés en 2016, avec une part importante de projets éoliens, soit 23 dossiers, ayant abouti à 4 rejets pour insuffisance des études d'impact ou de danger et 4 arrêtés d'autorisation unique (instruction poursuivie en 2017 pour les autres).

Inscrire la DREAL dans une démarche d'amélioration continue

Certifiée depuis 2010 dans le cadre de la norme ISO 9001, la DREAL a engagé en 2016 la rénovation et la simplification de la démarche qualité, tout en rendant plus lisible son intégration au système de pilotage et de management interne.

L'enjeu, tout en prenant en compte les évolutions de la norme intervenues en 2015, était de réaffirmer le sens de la démarche qualité, en renforçant la boucle d'amélioration continue, sur la base d'outils clarifiés et simplifiés (contrats annuels d'objectifs, revues d'objectifs et d'amélioration, etc).

Grâce à la mobilisation de l'encadrement, du réseau qualité (animateurs qualité performance et auditeurs internes) et des agents, un système rénové a pu être mis sur pieds et prêt pour l'audit de renouvellement de la certification prévu en mars 2017.

Perspectives

2017

- dématérialisation des dossiers ICPE soumis à déclaration ;
- dématérialisation des dossiers de ré-examen attendus pour les élevages soumis à la directive IED (émissions industrielles) ;
- plans d'épandage : mise à disposition d'un service de cartographie en ligne.



Aménager durablement le territoire

Aménagement et urbanisme durable

Promotion de la démarche écoquartiers

En mars 2016 à Saint-Brieuc, la 5^e rencontre régionale ÉcoQuartiers « Reconquête urbaine à toutes les échelles », a notamment permis de rappeler l'enjeu de maîtrise des consommations foncières et l'intérêt du processus de labellisation. Les collectivités ont pu témoigner de leur perception positive de la démarche et de la qualité des actions locales d'accompagnement menées par la DREAL et les 4 DDTM.

En 2016, la Bretagne a enregistré **deux nouveaux labels ÉcoQuartiers**, décernés en clôture du club national : le « label - étape 2 » (correspondant à l'ancien diplôme "engagé dans la labellisation") a été remis aux communes de **Jugon-les-Lacs** (22) et de **Chantepie** (35).

Application de la loi Littoral

Pour permettre une lecture illustrée et cohérente de la jurisprudence relative à l'application de la loi Littoral, la DREAL et les DDTM de Bretagne ont publié en 2016 un **référentiel**, résultat de plusieurs années de travaux, qui pourra être actualisé régulièrement.

À la suite d'un déplacement ministériel ayant permis d'aborder le sujet des lois Littoral et ALUR avec les élus bretons en juillet, la DREAL a été chargée par l'administration centrale (DGALN : direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) d'organiser une **réunion** qui s'est tenue à Rennes, en novembre 2016. Cet échange a réuni pour la première fois élus, administration centrale, services déconcentrés, juridictions administratives et experts de l'aménagement. Des suites à donner ont été identifiées, à engager en 2017, en vue de garantir la cohérence des positions en Bretagne.



De nombreux groupements de collectivités se sont engagés depuis 2015 dans un plan local d'urbanisme inter-communal (PLUi). Pour accompagner cette **dynamique bretonne**, un club territorial PLUi a été créé en 2016 pour mettre en synergie les différentes expériences et favoriser les échanges techniques.

Ouvert à tous les EPCI intéressés, ce club régional, animé par la DREAL avec le soutien des DDTM, du CEREMA et des agences d'urbanisme partenaires, permet de disposer d'un réseau régional des acteurs impliqués dans la démarche, de leur proposer des outils adaptés et de développer localement les thématiques du développement durable.

Schéma régional des carrières

Pour le compte du préfet de région, la DREAL est chargée de l'élaboration du schéma régional des carrières (SRC) qui remplace les schémas départementaux et doit contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières.

Le projet de SRC intègre des perspectives à 12 ans, établit des scénarios d'évolution de la demande en matériaux et anticipe l'adéquation de l'offre en carrières, pour un approvisionnement durable de la Bretagne, sobre en ressources minérales et équilibré sur le territoire régional.

L'élaboration du schéma est concertée au sein d'un comité de pilotage intégrant tous les acteurs intéressés. Sa première version, finalisée en 2016 après trois ans de travail, sera consolidée en 2017, dans le cadre des procédures et consultations institutionnelles préalables à l'approbation préfectorale.



Mer et littoral

La mer côtière et le littoral doit être considérée comme un unique territoire afin de prendre en compte les interdépendances qui déterminent les choix d'aménagement à terre comme en mer.

L'action de la DREAL en 2016 vise donc toujours à mettre en cohérence par une approche globale en zone côtière l'ensemble des politiques publiques qui ressortissent du champ de compétence du ministère :

- l'urbanisme dans les communes littorales (loi littoral) ;
- la protection de la biodiversité ;
- la gestion du domaine public maritime ;
- la planification en mer ;
- la gestion du trait de côte.

cela s'est traduit concrètement en 2016 par :

- l'élaboration du document stratégique de façade à travers la déclinaison de la stratégie nationale mer et littoral et la contribution à l'élaboration de la stratégie régionale mer et littoral ;
- la mise en œuvre du programme de mesure du Plan d'action pour le milieu marin ;
- l'actualisation des modalités d'application de la loi littoral au vu des évolutions de la jurisprudence ;
- la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de gestion du trait de côte par l'acquisition de connaissance avec le CEREMA et l'expérimentation d'élaboration de stratégies territoriales sur trois territoires bretons (Côte des légendes, Penthièvre et golfe du Morbihan).

Chiffres clés

18 PLUi approuvés ou en cours d'élaboration au 31/12/2016

31 signataires de la charte Écoquartier en Bretagne, 2 projets labellisés, 8 en cours

2 730 km de linéaire côtier soit 1/3 du littoral métropolitain

115 000 € de crédits en soutien à des projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable pour 17 associations

Innovation territoriale et connaissance

Ateliers prospectifs sur la gestion du trait de côte



À la suite de nombreux travaux sur le recul du trait de côte, la DREAL et les DDTM de Bretagne ont lancé en avril 2016 un appel à manifestation d'intérêt pour développer une approche prospective de gestion intégrée du trait de côte sur des territoires expérimentaux.

3 territoires volontaires ont été retenus : les communautés de communes de la Côte de Penthièvre (22) et du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes (29), ainsi que le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (56).

Des ateliers participatifs ont eu lieu dans chaque territoire d'octobre à janvier 2017. Ils ont permis de partager les diagnostics de territoire, de travailler sur des scénarios d'évolution contrastés (protection, repli, laisser-faire) puis de définir une stratégie à court, moyen et long terme. Chaque territoire disposera à la fin d'un livret d'alerte et cette expérience sera capitalisée en 2017 grâce à des fiches-repères méthodologiques.

Déploiement du Géoportail sur l'urbanisme

L'objectif du Géoportail est d'ouvrir d'ici 2020 un accès libre aux documents d'urbanisme (PLU, CC, PLUi) et servitudes d'utilité publique, y compris au grand public, via un site Internet.

En 2016, des équipes-projet se sont constituées en DREAL et dans les 4 DDTM pour assurer une animation régionale et faire le lien sur l'avancement du projet avec le niveau ministériel. Au-delà de la sensibilisation et de l'accompagnement des collectivités en charge de publier leurs documents et de leurs bureaux d'études, les services de l'État sont impliqués dans la mise en ligne des servitudes utilité publique dont ils sont gestionnaires.

Fin 2016, au niveau régional : 24 documents d'urbanisme et 3 servitudes d'utilité publique avaient été publiés.

Néolab² : l'économie durable au service des territoires

Lancée par la DREAL, la démarche Néolab² accompagne les territoires souhaitant s'engager vers une re-territorialisation de leur tissu économique au profit du bien-être de leur population. Basée sur une approche participative en co-responsabilité, elle permet aux acteurs publics, privés et aux citoyens de s'impliquer dans cette transition vers un nouveau modèle économique plus durable.

Trois territoires bretons se sont engagés en 2016 dans l'expérience : la Vraie Croix (56), Lamballe Terre & Mer, ainsi que la Communauté de Commune Presqu'île de Crozon - Aulne maritime. Des ateliers participatifs locaux ont permis de réfléchir sur des sujets proposés par des équipes d'élus et d'agents territoriaux.

Un premier forum régional a été organisé à Lorient en juin 2016, en présence de plus de 120 acteurs bretons du développement et de l'économie durable qui ont échangé autour d'apports théoriques, d'expériences concrètes et d'ateliers-débats.

Intégration du bien-être dans les projets de territoires

La méthode SPIRAL, développée par le Conseil de l'Europe en 2005, est un outil participatif, ascendant et collaboratif d'élaboration de programmes de co-responsabilité pour le bien-être de tous. La DREAL a accompagné la Ville d'Hennebont dans la prise en main et l'initiation de cette méthode avec le soutien du CGDD, du réseau Together France et du Cerema.



Soutien aux démarches locales de développement durable

La DREAL intervient pour soutenir les associations œuvrant pour l'éducation à l'environnement, en vue d'impliquer la société civile dans un mode de vie plus durable et de renforcer l'éducation et la participation citoyenne. Pour que chacun, à tout âge, soit impliqué et participe au changement, l'appel à projets 2016 visait en priorité les publics habituellement peu touchés (milieux professionnels, publics en difficulté). Une part des crédits a financé un appel à projet commun avec le Rectorat, pour soutenir deux projets sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable et économie circulaire.

L'État, l'ADEME et la Région Bretagne ont organisé les 11^e Trophées bretons du développement durable. Ce concours valorise et encourage les initiatives bretonnes exemplaires portées par des associations, entreprises, acteurs publics et établissements d'enseignement. Pour accroître la visibilité de ces trophées et mettre en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs bretons, la remise des prix est prévue en mars 2017 lors du Carrefour des Transitions organisé par la Région Bretagne.



Perspectives

2017

- contribution à l'élaboration du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ;
- mise en œuvre des 10 chantiers prioritaires identifiés au titre du plan d'actions du schéma régional de cohérence écologique ;
- partage d'une doctrine régionale pour la mise en œuvre de la loi Littoral ;
- montée en charge des publications sur le Géoportail urbanisme et articulation avec GéoBretagne ;
- 10 ans de GéoBretagne ;
- consolidation et valorisation des travaux dispositif régional d'observation du foncier ;
- élaboration de la boîte à outils de la démarche Néolab² ;
- appel à projet commun avec la DRAAF sur l'EEDD dans l'enseignement agricole.



Répondre aux besoins des populations

Organiser les déplacements

Le CPER 2015–2020, signé le 11 mai 2015, intègre un volet « Mobilité multimodale » qui constitue le cadre de planification et d'amélioration des infrastructures de transport.

Poursuite de la dynamique d'investissement sur le réseau routier national

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 reste un objectif prioritaire de l'État et de la Région, qui s'est traduit par l'inscription, dans le CPER, de près de 237 M€ de crédits. Parmi les étapes majeures de 2016, on peut relever :

- la réalisation des travaux de terrassements au niveau de la liaison entre Saint-Méen et la RN12 (5 km) ;
- la fin des études et procédures et le démarrage des travaux préparatoires (fouilles archéologiques, défrichage) dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou (12,5 km) ;
- la conduite de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour l'aménagement du secteur de Plémet (8 km) et la préparation d'une enquête similaire dans le secteur de Merdrignac (9 km) ;
- la conduite d'une nouvelle concertation publique sur le choix de variante de tracé dans le secteur de Mûr-de-Bretagne (11 km).

Par ailleurs, au regard des enjeux liés à la rocade de Rennes, État, Région et Rennes Métropole ont partagé en 2016 des objectifs et un plan d'actions, dans le but de faire émerger à différents horizons des réponses aux problématiques actuelles : congestion, pollution de l'air, transition énergétique...

D'autres opérations se poursuivent selon le calendrier envisagé, comme l'aménagement de la RN176 au niveau du franchissement de l'estuaire de la Rance et la déviation de Fougères-Beaucé sur la RN12.



Zoom sur

Rénovation ferroviaire
entre Brest et Quimper

Le projet initial, étudié depuis 2010 portait sur une véritable modernisation pour diminuer le temps de parcours et doubler les fréquences. Au regard de l'état très dégradé de la voie, ayant conduit à d'importants ralentissements, la seule remise en état s'est imposée.

Les travaux ont été inscrits au CPER 2015-2020 pour 70 M€, soit un engagement très important de l'État (20 % du financement), de la Région et des collectivités finistériennes, illustrant la volonté collective d'améliorer le réseau breton pour permettre la diffusion des bénéfices de la grande vitesse sur tout le territoire. Au-delà des relations facilitées entre les deux principales agglomérations du Finistère, c'est l'accessibilité du département qui sera améliorée, ainsi que les liaisons entre Brest et la Bretagne sud.

Les travaux sur les 83 km de voie sont en cours depuis décembre 2016. La réouverture de la ligne est prévue en décembre 2017.

Mobilisation sur les grands enjeux ferroviaires bretons

Les enjeux ferroviaires sont clairement identifiés par le CPER : déploiement de la mobilité multimodale, amélioration du réseau existant et diffusion de la grande vitesse. Des avancées significatives ont marqué l'année 2016 :

- la **fin des travaux pour la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire**. La mise en service commerciale aura lieu le 2 juillet 2017, après la campagne d'essais. Elle s'accompagnera d'une refonte complète de l'offre de transport aux passagers : la nouvelle grille horaire a notamment été validée en 2016 après concertation ;
- en lien avec l'arrivée de la LGV, les **travaux du Pôle d'échanges multimodal (PEM)** de Rennes se poursuivent sur le bâtiment voyageurs et les travaux avancent significativement sur de nombreux PEM bretons à Guigamp, Redon, Lorient, Morlaix ou encore Saint-Brieuc ;
- la diffusion de la grande vitesse sur le territoire nécessite aussi la **remise en état des lignes régionales**, qui mobilisent d'importants financements. 2016 a vu le démarrage des travaux de renouvellement des voies sur la ligne Guingamp-Paimpol (28 M€) et sur la ligne Brest-Quimper (70 M€). Des études se poursuivent par ailleurs dans les autres secteurs (Rennes-Chateaubriant et Lamballe-Dinan-Dol) ;
- en matière de nouveaux projets ferroviaires, une phase de concertation complémentaire a débuté en octobre 2016 autour du **projet de « Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays-de-la-Loire »**, dans l'objectif de préciser le projet pour répondre au mieux aux attentes des territoires.

Enfin, les différentes lois votées à l'été 2015 modifient le paysage de l'organisation des transports en région : la nouvelle loi de décentralisation a transféré les transports publics départementaux au niveau régional et demandé la constitution du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui réunira l'ensemble des schémas régionaux, dont celui des infrastructures et des transports. Et le marché du transport des personnes a été libéralisé afin de permettre la création de lignes d'autocars régionales privées, avec une offre différenciée de celle des transports publics.

Chiffres
clés

Plus de **47** M€ de dotation État pour le logement locatif social et l'amélioration du parc privé

4 843 nouveaux logements sociaux financés (2 758 PLUS et 1 317 PLAI) et 768 logements agréés PLS

44 opérations approuvées et 59 conventions cadres conclues par l'établissement public foncier

10 M€ investis sur les opérations routières sous maîtrise d'ouvrage DREAL

19 M€ apportés par l'État sur les opérations ferroviaires du CPER



Habitat/Logement

Animation des politiques régionales de l'habitat

La **création du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP)**, en 2016, a donné un nouveau cadre pour la répartition territoriale des aides à la production de logement social, en associant plus étroitement bailleurs sociaux et collectivités locales et avec l'objectif de sécuriser le financement de ces aides par la mutualisation des ressources de l'État et des organismes HLM. La présidence de ce fonds est assurée par M. Emmanuel Couët, président de Rennes Métropole.

L'animation des instances du **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)** a continué d'engendrer une activité soutenue : 26 réunions dont 3 CRHH pléniers, 7 bureaux, 7 ateliers, 9 commissions thématiques.

Parmi les sujets traités en 2016, on notera la répartition des crédits pour le logement social et le parc privé (ANAH), le suivi de la mobilisation du foncier public, du PTZ (prêt à taux zéro), l'atelier sur la tension des marchés de l'habitat, le suivi du dispositif SPLS (suivi de la programmation des logements sociaux), les avis rendus par exemple sur les programmes locaux de l'habitat.

L'actualité 2016 du CRHH a aussi été marquée par la présentation de démarches liées aux politiques de l'habitat (impact des PPRT sur le logement, avancement des plateformes locales de rénovation de l'habitat, réforme de la gestion de la demande locative sociale et des attributions, schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile).

Production et amélioration de logements

Les aides à la pierre ont permis de financer en 2016 en Bretagne **4 843 nouveaux logements locatifs sociaux**, pour un montant d'un peu plus de 9 M€ de subventions attribuées par l'État.

Par ailleurs, 14 logements ont reçu d'un financement complémentaire au titre de l'appel à projet en faveur du développement d'une offre de logements locatifs très sociaux, devant bénéficier notamment aux ménages prioritaires au titre du Droit au logement.

Et les aides de l'ANAH (32 M€ en 2016), ont permis de rénover 4806 logements dans le parc privé, dont 3357 logements au titre de la rénovation énergétique (programme Habiter mieux).

Parmi les 12 opérations identifiées au titre de la mobilisation du foncier public, 2 cessions ont été réalisées en 2016 au profit d'opérations de logement social et s'ajoutent aux 2 cessions réalisées en 2014 et 2015.

Appui aux démarches de renouvellement urbain

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a défini un **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** pour la période 2014-2024. Durant cette période, 5 milliards d'euros seront investis pour la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En Bretagne, 12 quartiers sont concernés. En 2016, ont été signés la plupart des protocoles de préfiguration qui définissent les études à mener avant les interventions sur les quartiers. À partir de l'identification des travaux à réaliser, la DREAL, en lien avec ses partenaires, a commencé à analyser la répartition des aides de l'ANRU en faveur des quartiers d'intérêt régional.

La DREAL a aussi été mobilisée par la mise en œuvre du **programme national de revitalisation des centres-bourgs**, qui s'est traduit en Bretagne par la signature de deux conventions de revitalisation de centre bourgs et de développement des territoires avec Guingamp Communauté et Louvigné Communauté.

Elle a également participé à la préparation du **colloque « Revitalisons nos centres-bourgs »**, organisé par l'EPF, l'État et la Région Bretagne, le 7 juin 2016 à Saint-Brieuc, qui a accueilli près de 700 personnes, élus et techniciens.



Développement et diffusion des connaissances

Pour améliorer la connaissance des marchés de l'habitat et des besoins en logements, plusieurs études ont été réalisées par la DREAL en 2016 et présentées dans les instances du CRHH, comme celle sur l'impact des aides publiques sur la rénovation énergétique du parc privé ou celle sur la vacance des logements.

Plusieurs réunions d'information et d'échange ont également été conduites en 2016 : les acteurs de la politique de la ville (3 février), la lutte contre l'habitat indigne (13 octobre), le développement des observatoires des loyers (24 novembre).

Perspectives

2017

- poursuite des investissements sur la RN 164 avec notamment le démarrage des travaux à Châteauneuf-du-Faou et une enquête publique sur le secteur de Merdrignac ;
- mise en service commerciale de la LGV Bretagne-Pays-de-La-Loire le 2 juillet 2017 ;
- mise en service sur la RN 164 de la déviation de Saint Méen phase 2, rentrée 2017 ;
- impulsion et soutien à l'atteinte des objectifs de rénovation de l'habitat ;
- mobilisation des partenaires pour favoriser l'accès au logement social.



Porter la transition énergétique

La transition énergétique dans les territoires

La transition énergétique pour la croissance verte a constitué une orientation gouvernementale forte, porteuse de dimensions économique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, un appel à projets « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPcv) a été lancé fin 2014 pour soutenir financièrement les territoires s'engageant dans ce mouvement et donner ainsi une impulsion forte aux actions concrètes visant à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables, à faciliter le déploiement des filières vertes. Tous les domaines de la transition énergétique et écologique sont concernés : mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie, biodiversité, éducation à l'environnement.

En Bretagne, ce sont d'abord 6 territoires qui se sont engagés. Fin 2016, un total de 15 territoires étaient labellisés «TEPcv » et 10 autres territoires attendaient de pouvoir signer une convention, préparée avec les services régionaux et départementaux de l'État.



Le programme test **Vir'volt-ma-maison** lancé en 2013, visait à promouvoir la rénovation énergétique des logements sur le Pays de Saint-Brieuc. Achevé fin 2016 et animé par l'Agence locale de l'énergie, il a permis d'accompagner près de 1450 familles dans leurs projets de travaux, de développer des outils et méthodes réutilisés ensuite dans les plateformes locales en cours de déploiement en Bretagne.

La DREAL a suivi cette expérimentation, comme membre du comité de pilotage. Le partenariat financier et technique a réuni Ademe, Région, Département et 7 EPCI. La Région a mis en place un « Fonds pour la maîtrise de l'énergie », en lien avec les certificats d'économie d'énergie. Quatre banques se sont engagées à faciliter la diffusion de l'éco-PTZ et à distribuer des prêts bonifiés. La DDTM 22 a réalisé le suivi de la qualité des travaux sur un panel de chantiers. La Chambre des métiers a mobilisé les artisans, via son service Bâtipole. Et le projet a pu s'appuyer sur un réseau de bureaux d'études et de diagnostiqueurs partenaires.

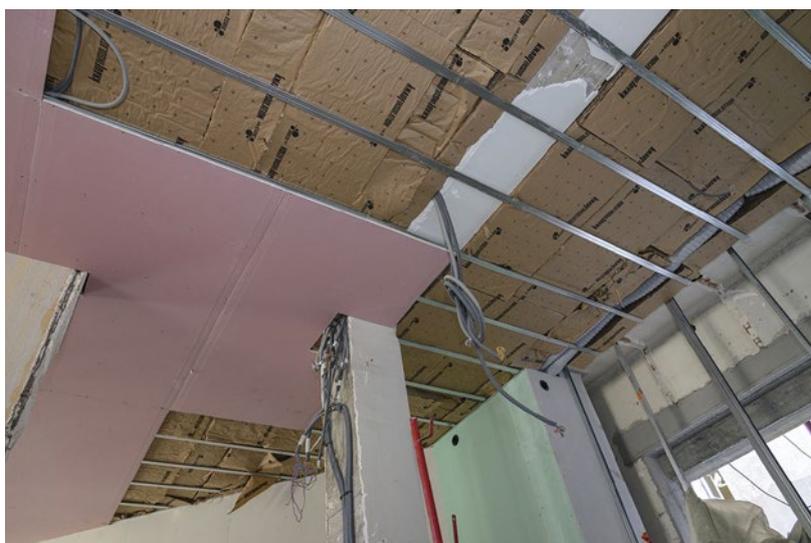
Les autres chiffres-clé du programme : 600 000 € de budget, 1000 maisons rénovées, 15 M€ de travaux engagés et 3,5 GWh/an d'économies d'énergie.

La rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des logements fait partie des priorités de l'action publique nationale et régionale. En 2016, à la suite de la COP 21 et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), les objectifs nationaux de rénovation des logements ont augmenté significativement.

Au niveau régional, l'**objectif de 45 000 logements rénovés par an** inscrit au SRCAE est maintenu. En plus des efforts importants de la Bretagne dans le cadre du programme Habiter mieux de l'Anah, le soutien à la mise en place des plateformes locales de rénovation de l'habitat traduit l'action de l'État, en partenariat avec l'Ademe et la Région, sur ce sujet. Une nouvelle session de l'appel à projets régional a permis de porter le nombre de territoires impliqués dans la démarche de création de plateforme à 21, dont 12 sont opérationnelles. La coordination des acteurs de l'habitat, de l'énergie, des entreprises au sein des plateformes est animé au niveau régional par les 3 partenaires.

Les textes réglementaires d'application de la loi TECV constituent une nouvelle manière d'agir sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments : exemplarité des constructions publiques, bonus de constructibilité possible pour les bâtiments performants, obligation de travaux énergétiques « embarqués » lors de travaux de rénovation importants.



Chiffres clés

21 plateformes de rénovation de l'habitat en Bretagne (actives et projets)

15 TEPCv labellisés

4 880 entreprises RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) fin 2016

6,15 M€ de subventions ANAH, dédiées à la rénovation énergétique (programme Habiter mieux) consommées, soit 3357 logements rénovés

103 entreprises signataires de la charte « Objectif CO₂ - les transporteurs s'engagent » ?



La diversification de l'offre énergétique

La loi de transition énergétique prévoit un développement des énergies renouvelables pour équilibrer le mix énergétique et valoriser les ressources des territoires. Ainsi diverses actions ont été engagées, telles la simplification des procédures administratives, la possibilité pour les collectivités de participer au capital des entreprises de production d'énergies renouvelables. Un nouveau mécanisme de soutien aux énergies renouvelables a été élaboré pour respecter les lignes directrices de la Commission européenne. Dans ce contexte, ont été lancés en 2016 plusieurs appels d'offre pluriannuels : photovoltaïque, petite hydroélectricité, biomasse bois et méthanisation, cogénération biomasse. Les résultats seront connus en 2017.

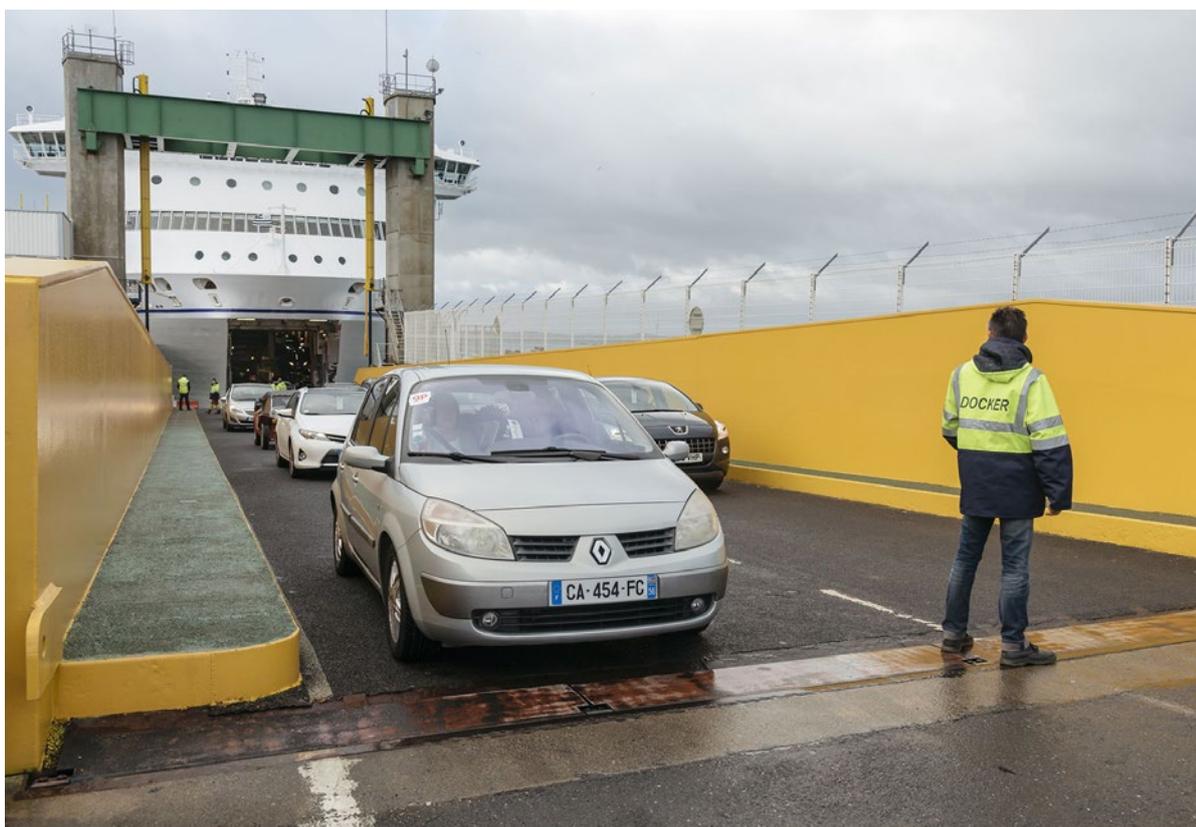
Les énergies marines constituent également un gisement d'énergie renouvelable important pour la Bretagne. Outre le projet de parc commercial éolien offshore posé de la baie de Saint-Brieuc, dont les autorisations ont été instruites en 2016 et seront délivrées en 2017, un appel à projet lancé en 2015 a vu la zone de Groix Belle-Île retenue pour l'implantation d'une ferme pilote d'éolien offshore flottant. Une réflexion est également en cours pour définir des zones propices au développement de fermes commerciales hydrolien et éolien flottant.

Améliorer la qualité de l'air

En matière de qualité de l'air, la métropole de Rennes connaît une pollution atmosphérique de fond qui se traduit par un dépassement du seuil réglementaire annuel pour le dioxyde d'azote. L'agglomération rennaise fait par ailleurs l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère adopté le 12 mai 2015. La circulation routière étant le principal contributeur des émissions d'oxydes d'azote, l'État a mené une **expérimentation d'abaissement de la vitesse** de 20 km/h pendant un an sur la rocade afin de mesurer l'impact de la réduction de vitesse sur la qualité de l'air. Cette expérimentation a été menée de façon innovante en alliant une approche multicritères (air, bruit, circulation et accidentologie) et une durée d'un an à compter du 1er octobre 2015 avec deux périodes de mesures de 4 mois (juin à septembre 2015 et de juin à septembre 2016, avant et après l'expérimentation). L'expérimentation a conduit à relever une baisse significative de la pollution sur la section où la vitesse a été abaissée de 110 km/h à 90 km/h, et une situation stable, voire plutôt dégradée à l'endroit où la vitesse est passée de 90 km/h à 70 km/h. La décision a donc été prise de conserver une vitesse homogène de 90 km/h sur la totalité de la rocade.

Promouvoir les déplacements durables

Au 31 décembre 2016, parmi les 103 entreprises bretonnes (89 pour le transport de marchandises et 14 pour celui des voyageurs) ayant signé la **Charte de progrès Objectif CO₂** depuis 2008, 50 étaient en cours d'engagement dans un cycle de 3 ans. Elles représentent 2 864 véhicules et 3 404 conducteurs. En 2016, pour les entreprises du transport de marchandises pour compte d'autrui, le programme s'est enrichi avec le lancement du Label Objectif CO₂ qui permet aux entreprises les plus performantes de valoriser les résultats obtenus. 2 entreprises bretonnes étaient labellisées fin 2016.



Perspectives

2017

- poursuite de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique dans les territoires avec, en particulier, l'élaboration des PCAET (plans climat air énergie territoriaux) ;
- réflexions sur le développement des énergies renouvelables, y compris marines ; exercices de planification et instruction des dossiers de raccordement électrique et d'appel d'offres ;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération rennaise.



Préserver et améliorer le cadre de vie

Préserver la ressource en eau

Planification, gouvernance de l'eau

La DREAL a contribué à l'appropriation, par les partenaires de l'eau, de la nouvelle réglementation relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) dans le cadre de plusieurs réunions organisées à l'initiative des préfets de départements, des conseils départementaux ou des commissions locales de l'eau. Ce travail sera poursuivi en 2017.

En parallèle, une stratégie a été déployée dans chaque département pour accélérer la reconquête de la qualité de l'eau, et décliner efficacement le programme de mesures du SDAGE 2016-2021. La DREAL est intervenue en appui des MISEN (Missions Inter-Services Eau et Nature) pour l'élaboration des plans d'action opérationnels territorialisés : ces documents de programmation fixent des niveaux de priorité (calendrier et zonages), recensent les maîtres d'ouvrage identifiés et ont vocation à servir de feuille de route aux services de l'État pendant toute la durée du SDAGE.

Plan de lutte contre les algues vertes

L'enjeu de maîtrise des proliférations d'algues, spécifique aux huit baies algues vertes identifiées dans le SDAGE, impose à tous un haut niveau d'exigence en matière de réduction des taux de nitrates ; un effort doit particulièrement porter sur la diminution des fuites de nitrates issues de l'activité agricole.

Piloté par la préfecture de région, le plan de lutte contre les algues vertes fait appel à des compétences et capacités d'expertise variées. La DREAL investit plus particulièrement la valorisation des données « azote » pour les bilans et travaux de prospective, agit pour la coordination des actions de contrôles et participe aux comités de programmation ou de pilotage.

Dispositions pour les installations d'élevage

En 2016, les actions marquantes ont porté sur deux thématiques à enjeux :

- la mise en place d'un partenariat avec Agrocampus pour construire une application facilitant le suivi des stations de traitement du lisier (convention signée fin 2016) ;
- la participation aux travaux ministériels visant, pour réduire les émissions d'ammoniaque, à prendre en compte le référentiel actualisé des Meilleures Techniques Disponibles, validé en octobre 2016 au niveau européen (directive IED).

Mesures hydrométriques

Des mesures à rythme soutenu pour le suivi des débits des cours d'eau bretons (étiage) et des travaux de continuité écologique ont mobilisé les équipes de l'hydrométrie et de la maintenance des stations de mesure pendant l'été et l'automne 2016.

Zoom sur

Accréditation
du laboratoire d'hydrobiologie

La production en régie de données hydrobiologiques sur les stations « eaux de surface » du programme de surveillance de la directive-cadre sur l'eau oblige les laboratoires des DREAL d'être accrédités selon la norme ISO 17025, qui fixe les « exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et des laboratoires d'essais ».

Un travail conséquent a été fourni par toute l'équipe pour aboutir en décembre 2016 à une accréditation sur les paramètres « macro-invertébrés » et « diatomées ». L'agrément du ministère suivra début 2017. À compter de la campagne 2017-2018, les résultats produits par le laboratoire seront conformes aux différentes normes en vigueur.



Préserver la biodiversité

Progression de la connaissance

L'inventaire régional du patrimoine géologique, qui concerne 139 affleurements d'intérêt national pour la connaissance et l'interprétation de la géologie de la Bretagne, a été présenté à la commission nationale de validation en novembre 2016. C'est l'aboutissement d'un travail amorcé en 1992 et finalisé sous l'égide de la société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB).



Chiffres clés

19 % pourcentage du parc national d'ICPE pour la Bretagne

688 jaugeages hydrométriques effectués en 2016 (moyenne des 10 dernières années : 607 jaugeages par an)

544 permis ou certificats CITES délivrés en 2016 (protection faune et flore sauvage menacées d'extinction)

213 avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale

et **269** décisions au cas par cas

Animation et gouvernance

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), dont la DREAL assure le secrétariat, a été renouvelé par arrêté du préfet de région le 25 mars 2016. Composé de 28 membres désignés pour 5 ans, le CSRPN a compétence pour toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et maritimes. Il peut être saisi pour avis sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel de la région.

Les initiatives des **86 sites Natura 2000 bretons** ont été mises à l'honneur lors du second forum régional qui s'est tenu le 6 décembre 2016, rassemblant plus de 200 personnes sur le thème « Natura 2000 comme catalyseur de projets de territoire ».

Gestion des sites Natura 2000

2016 a été marquée par la relance de la politique contractuelle, en lien avec les DDTM. Sur le volet marin, 5 contrats ont été signés, concernant 8 sites Natura 2000, pour un total de 127 500 € (protection d'estrans sableux, délimitation de zones de quiétude pour la nidification, mouillages innovants...). Sur terre, 31 contrats ont été signés, concernant 25 sites pour un total de 270 000 € (restauration de milieux ouverts par la fauche et le pâturage, conservation d'arbres-gîtes en faveur des chiroptères, des insectes et des pics...).

Préserver les paysages

Sites classés



Un décret du 2 décembre 2016 a classé l'ensemble formé par les **estuaires du Trieux et du Jaudy** pour son caractère pittoresque, reconnaissant ainsi comme patrimoine national leurs éléments de paysages, de sites et de patrimoine culturel remarquables. Ces deux fleuves côtiers, définissent, jusqu'au fond des rias, des paysages intérieurs aux contrastes spectaculaires, variant au rythme des marées, puis ouvrent de larges estuaires sur un littoral de Bretagne nord très découpé et d'une grande qualité (incluant le Sillon du Talbert) et offrent enfin des points de vue en mer sur un grand nombre d'îles, d'îlots et de rochers.

Le **programme d'actions de l'opération grand site « Cap d'Erquy-Cap Fréhel »**, fondé sur la qualité des paysages, la promesse « grand site » et l'économie du territoire, a été validé par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 18 février 2016. Les actions menées par les collectivités territoriales et le Conservatoire du littoral, en particulier le réaménagement du cap Fréhel, ouvrent la voie à l'obtention prochaine du label national « Grand Site de France ».

Atelier des territoires

« Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ? » : un atelier des territoires a porté ce questionnement à l'échelle de l'agglomération de **Saint-Brieuc**, mobilisant fortement élus, techniciens et services de l'État, dans un contexte d'extension de l'agglomération entre Armor et Argoat. L'intérêt de ré-interroger les projets d'aménagement locaux au regard de leur qualité paysagère, qu'il convient encore de révéler, a été affirmé et partagé : potentialités de reconquête des vastes vallées, des paysages de frange et poches agricoles, des friches économiques, des anciennes voies ferrées, du patrimoine vernaculaire et de densification des bourgs et villages...



Bilan de l'autorité environnementale

L'activité de l'Autorité environnementale (Ae) en 2016 s'est traduite par une augmentation sensible des décisions suite à un examen au cas par cas (+ 48 %) et par une légère progression du nombre d'avis rendus (+14 %). Cette croissance a été en particulier alimentée par un nombre important de documents d'urbanisme et de zonages d'assainissement. Le nombre de projets dispensés d'étude d'impact à l'issue de la procédure d'examen au cas par cas est resté stable (81 % pour les projets et 73 % pour les plans et programmes).

La Dreal s'est particulièrement impliquée dans la préparation de la mise en œuvre de la réforme de l'Autorité environnementale pour les plans et programmes qui a abouti à la création de la nouvelle Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne en juillet 2016. Une convention est venue préciser l'organisation du travail entre la DREAL et la MRAe de Bretagne puisque les agents de la DREAL assurent l'instruction administrative des dossiers pour le compte de la MRAe.

Les missions régionales d'autorité environnementale relèvent du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et ont été créées par décret du 28 avril 2016 pour améliorer la transposition du droit européen en matière de prise

en compte de l'environnement et d'information des citoyens en renforçant l'indépendance des décisions et avis rendus sur les évaluations environnementales des plans, programmes, schémas et documents d'urbanisme et sur les études d'impact de certains projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

La mission régionale a pour rôle de rendre des avis et décisions de façon collégiale et en complète indépendance, notamment vis-à-vis des autorités chargées de préparer et d'approuver ces plans ou programmes, comme les plans locaux d'urbanisme, les plans de déplacements urbains, les schémas de cohérence territoriale, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou les plans régionaux de gestion et d'élimination des déchets...

Cette réforme de l'autorité environnementale a pour objectif d'apporter des garanties supplémentaires en matière de démocratie environnementale. Les avis de l'autorité environnementale participent à la mise à disposition du public d'une information complète et sincère pour les plans, programmes ou projets soumis à consultation lors des enquêtes publiques et contribuent à la transparence des débats.



Signature de la convention entre la DREAL et la MRAe - juillet 2017

Perspectives

2017

- audit du réseau de mesure hydrométrique (190 stations en Bretagne, dont la moitié est utilisée en prévision des crues) et renouvellement d'une partie des stations pour assurer la modernisation du service et évoluer à terme vers un protocole de communication IP ;
- concrétisation d'un premier jeu d'indicateurs relatifs à la biodiversité et au paysage en Bretagne ;
- accompagnement de la création d'une agence bretonne de la biodiversité ;
- réalisation de l'enquête publique en vue du classement des dunes d'Erdeven et Plouharnel ;
- lancement de l'élaboration de l'atlas des paysages des Côtes-d'Armor.



Assurer la sécurité des personnes et des biens

Prévenir et réduire les risques

Risques naturels et hydrauliques

La DREAL, en lien avec les DDTM, a accompagné les collectivités dans l'**élaboration de PAPI** (programmes d'actions de prévention des inondations) et de **stratégies locales de gestion du risque inondation** (SLGRI). Trois nouveaux PAPI ont été labellisés en 2016. Une SLGRI a été finalisée et le travail a été fortement engagé sur une deuxième.

Un appui soutenu a été apporté aux DDTM dans l'**élaboration des PPRL** (plans de prévention des risques littoraux) prescrits suite à la tempête Xynthia, permettant l'approbation de six d'entre eux en 2016 ; deux resteront à approuver en 2017.

Dans l'optique de la prise de **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI en 2018, la DREAL a assuré l'animation des services départementaux sur cette thématique et organisé ou participé à de nombreuses réunions d'information pour les collectivités concernées.

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

En 2016, l'activité d'instruction des études de dangers pour les digues et des barrages présentant les plus forts enjeux s'est poursuivie, tout comme celle des consignes d'exploitation des ouvrages. Au titre du contrôle, 33 inspections ont été menées (23 barrages et 10 digues).

La DREAL s'est aussi attachée à expliquer et à mettre en œuvre la nouvelle réglementation issue du décret du 12 mai 2015, concernant en particulier les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Les événements marquants de 2016 sont, d'une part la revue de sûreté du barrage de Guerlédan, et d'autre part l'attention particulière apportée à 4 ouvrages de classe C, soit suite à des événements intéressant la sécurité hydraulique, soit par nécessité de mener des investigations particulières ou des travaux de confortement.

Installations classées

Outre l'instruction des dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : autorisation, enregistrement, agrément, modifications ou cessation, les inspecteurs ont instruit une quarantaine de dossiers de conformité et 2 dossiers d'examen périodique d'installations concernées par la directive IED qui vise à limiter les émissions industrielles des établissements européens les plus importants.

Des réunions d'information et de sensibilisation ont été menées vers les exploitants ICPE, notamment sur les obligations liées à l'usage des produits chimiques, biocides et fluides frigorigènes fluorés.

L'élaboration du **plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Lorient** a été marquée en 2016 par la validation de propositions techniques de l'exploitant « Dépôts Pétroliers ». Ces nouvelles mesures de maîtrise des risques permettent de réduire notablement les zones de danger du dépôt de Kergroise. 400 logements ne seront plus soumis aux prescriptions de travaux dans le futur PPRT.

Le **PPRT de Brest** a été présenté en enquête publique à l'automne 2016 pour pouvoir être approuvé début 2017 par le préfet du Finistère.

Zoom sur

**Contrôles renforcés
sur les équipements sous pression**

Les équipements sous pression sont une source potentielle de danger importante. Ils sont donc soumis à des règles précises de fabrication puis d'exploitation.

La DREAL a sensibilisé les industriels lors de deux réunions organisées par les Chambres de Commerce et d'Industrie et rédigé un article pour la revue de l'Observatoire régional de l'industrie agro-alimentaire. Les inspecteurs de la DREAL et des DDPP ont été formés. En 2015 et en 2016, les inspecteurs ont constaté de nombreuses infractions et proposé aux préfets une vingtaine de mises en demeure et 90 000 € d'amendes. Les actions correctives menées ont permis d'aboutir à la remise en conformité de plusieurs centaines d'équipements exploités par les industriels.

Les actions de sensibilisation ainsi que les contrôles renforcés seront poursuivis en 2017.

**Canalisations de transport
de matières dangereuses**

La DREAL a instruit en 2015 et 2016 les études de danger des canalisations exploitées par GRTgaz représentant un linéaire de 1720 km et 227 installations annexes. Des arrêtés instaurant des servitudes d'utilité publique le long de ces canalisations ont été préparés sur plus de 300 communes concernées en Bretagne.

Mine et après mine

Les commissions de suivi des permis de recherche minière (PER), des extractions marines et de l'après mine uranium (29/56) ont eu lieu.

Le dossier de gestion des stériles miniers uranifères de la concession de Lignol a été déposé et instruit. Une réunion avec les élus et une réunion publique ont eu lieu.

La DREAL a aussi participé à une vingtaine de réunions consacrées au suivi de la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de l'extraction de sables coquilliers de Pointe d'Armor.

**Chiffres
clés**

438 inspections d'ICPE industrielles, ayant conduit à 48 propositions de mises en demeure et 9 procès verbaux,

21 demandes d'autorisation présentées au CODERST ou CDNPS (carrière, éoliennes), 8 arrêtés enregistrements et 89 arrêtés complémentaires

146 bulletins de vigilance inondations, au moins de couleur jaune, émis par le SPC sur la saison 2015-2016 (essentiellement sur tronçons de fleuves côtiers bretons lors de grandes marées)

1 697 opérations de contrôle sur route, soit 4822 véhicules contrôlés dont 853 en infraction, 1252 infractions relevées (près de 19 % de délits), 65 828 journées contrôlées en entreprise

3 206 entreprises inscrites au registre national des transports pour la Bretagne, 7221 titres délivrés en 2016

1 626 véhicules homologués (réception à titre isolé, individuelle, par type ou dans le cadre européen NKS), dont 264 réceptions complexes

85 visites d'installations de contrôle technique de véhicules légers et 8 de centres spécialisés poids-lourds. 52 visites de supervision de contrôleurs poids-lourds



Anticiper et gérer la crise

Anticipation du risque inondation

En parallèle de la production de bulletins de vigilance, le Service de Prévision des Crues (SPC) Vilaine et côtiers bretons a réalisé en 2016 un travail de fond sur différents outils : déploiement du superviseur national, mise en place de la collecte unique...

L'élaboration de catalogues de cartes d'états d'inondation s'est poursuivie en 2016. Ce travail conséquent, destiné aux acteurs de la gestion de crise, permet d'évoluer de la prévision des crues à la prévision des inondations.

La mise en place effective fin 2016 par le SCHAPI de la base de données nationale des repères de crues (BD-RC) valorisera le travail de recueil des informations en période de crues. Des formations seront proposées aux Référents départementaux inondations (RDI) en DDTM pour développer une expertise sur le territoire.

Gestion des situations d'urgence

Le réseau associant le SPC Vilaine et côtiers bretons, les RDI et les SIDPC en préfectures monte en puissance au travers de la mise en place d'organisations et d'outils aptes à aider les préfets à mieux gérer les situations de crise.

La mission Zone de Défense et de Sécurité, ainsi que les cadres d'astreinte de la DREAL mobilisés pour la continuité de service en cas de sollicitation d'une autorité (préfecturale, ministérielle), ont contribué au traitement d'une centaine de situations d'urgence dans des domaines très variés et sur les 4 régions de la zone Ouest : circulation routière (ex : inondation de l'A10 au nord d'Orléans en juin), pics de pollution de l'air, approvisionnement en carburant lors des mouvements sociaux, pollution accidentelle des eaux, rupture de pipeline, fuite de gaz...

Réforme des CRICR

Par décision conjointe des ministères des Transports et de l'Intérieur, les centres régionaux d'information et de coordination routière (CRICR) ont cessé leurs activités au 1^{er} mai 2016, impactant la **gestion des crises routières de dimension zonale** (événements majeurs dégradant les conditions de circulation sur le réseau routier national au-delà des limites d'un département).

Sous l'autorité du préfet de zone, la DREAL a conduit les réflexions et préparé les documents nécessaires (arrêté, instruction technique). L'organisation zonale s'articule désormais autour d'une cellule permanente de coordination routière, avec un dispositif d'astreinte hors heures ouvrées auquel la DREAL participe, ainsi que d'un PC de circulation de la zone Ouest (PCCZO), activé en cas de crise.

Le 8 novembre 2016, la DREAL a organisé un exercice d'entraînement à la mise en œuvre du Plan intempéries en zone Ouest (PIZO), outil stratégique dans la gestion des difficultés de circulation en période hivernale, lequel a permis notamment de tester la nouvelle chaîne d'alerte et de décision.

Assurer le contrôle des dispositions réglementaires

Contrôle des activités industrielles

En matière de contrôle des installations classées, la DREAL a procédé à :

- 110 contrôles inopinés des émissions : eau (67), air (19), légionelle (24), réalisés par des laboratoires mandatés ;
- 389 visites sur site, en lien avec le programme pluriannuel de contrôle, l'actualité, les retours d'expérience ou à la suite de plaintes, accidents ou pollutions ;
- 22 inspections sur les produits chimiques (règlement Reach, biocides ou substances appauvrissant la couche d'ozone).

Contrôle des transports terrestres

Dans le cadre de ses missions de régulation, la DREAL administre le registre électronique national des entreprises et agréé les centres de formation en Bretagne. Elle organise aussi des opérations de contrôle sur route et en entreprises, aménage les aires de contrôle (nouveaux panneaux à message variable à Briec (29) et coopère avec la DIRECCTE et l'URSSAF pour lutter contre le travail illégal. Elle participe activement aux échanges professionnels au niveau local, national et européen (échange franco-allemand). En 2016, les contrôleurs se sont particulièrement mobilisés sur la **détection des fraudes** (outil expérimental de diagnostic), le **respect de la réglementation sociale** et le **cabotage**.

La DREAL assure par ailleurs la surveillance des centres agréés de contrôle technique des véhicules et de leurs contrôleurs. Elle a aussi la responsabilité de l'homologation des véhicules, étape préalable à leur immatriculation et à leur utilisation sur la voie publique : il s'agit de s'assurer que le véhicule répond aux exigences de sécurité, de pollution et d'utilisation nationales ou européennes.

En juin 2016, le **premier centre de contrôle technique déporté de France** pour les véhicules légers a vu le jour sur l'île de Groix, rattaché au centre de Ploemeur. Sur la base de l'évolution de la réglementation, la demande d'agrément a été instruite par la DREAL et la préfecture du Morbihan et a bénéficié d'un avis favorable du ministre des transports pour la mise en œuvre de méthodes alternatives (pour le freinage). En lien avec cette dérogation, la validité des contrôles techniques effectués est limitée au territoire de l'île de Groix, ce qui est mentionné sur le procès verbal remis au propriétaire du véhicule.

Perspectives

2017

- communication sur la réglementation Reach (objectifs, échéances, obligations) ;
- préparation de la collecte unique des données pour les stations hydrométriques et de prévision des crues ;
- déploiement de nouveaux outils de prévision des crues en lien avec évolutions nationales (ex. nouveau service crues soudaines) ;
- finalisation du catalogue de cartes d'états d'inondation et transmission aux acteurs de la gestion de crise fin 2017 ;
- renouvellement des marchés publics de fournitures et de services pour anticiper le traitement d'une pollution marine d'ampleur sur la zone Ouest ;
- consolidation du partenariat DREAL/DIRECCTE dans le secteur du contrôle des transports ;
- mise en œuvre des actions du Plan national de lutte contre le travail illégal dans les transports 2016-2018
- aménagement d'une dalle de pesée sur l'aire de contrôle de Marzan, programmation d'études pour l'automatisation de panneaux à message variable existants ;
- préparation de la mise en œuvre des nouvelles règles européennes pour les contrôles techniques ;
- accompagnement des constructeurs bretons pour l'homologation par type de véhicule.



Une organisation, des moyens

La gestion des ressources humaines

La gestion administrative et financière : une gestion plurielle

Pour un accompagnement optimal des agents de la DREAL, le Secrétariat général a renforcé en 2016 le **partage des modalités de gestion des ressources humaines** et amélioré la transparence des décisions pour les mobilités, promotions et régimes indemnitaires. Ainsi, en lien avec les services, ont été ainsi rédigées des fiches-repères précisant les règles de gestion tant nationales que locales, pour l'ensemble des corps et grades.

Deux mesures importantes ont été mises en œuvre en 2016 pour valoriser les agents dans la zone de gouvernance des effectifs (ZGE)* :

- le **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) s'est substitué à la PFR (prime liée aux fonctions et aux résultats). Chaque poste (au sein d'un périmètre de corps défini) devait être affecté dans des groupes de fonctions définis nationalement. Une réflexion régionale, avec les services employeurs, a permis d'analyser de manière exhaustive tous les postes considérés pour établir un classement attendu par la DRH ministérielle ;
- la mise en œuvre du **plan de requalification**, concernant les agents de catégorie B et C, s'est tenue en parallèle des exercices classiques. Sous réserve d'éligibilité, cette promotion exceptionnelle permet d'accéder à la catégorie supérieure soit par la voie de la liste d'aptitude, soit par la voie d'un examen professionnel dédié. Cet exercice a permis de multiplier jusqu'à 6 fois le nombre de propositions remontées à la DRH nationale.

Le Pôle Support Intégré (PSI), qui intervient pour 15 employeurs, représentant 2200 agents, a géré 1 749 actes de gestion administrative (individuels et collectifs) en hausse de près de 12 % sur un an et 37 061 mouvements de gestion financière, soit une moyenne mensuelle de 3 088 actes financiers (+ 18 % sur 1 an).

La gestion des retraites

Le secrétariat Général a accompagné les agents de la DREAL dans la constitution des comptes individuels retraites. Parmi les 2500 agents dont le PSI instruit les dossiers de pension de retraite, 43 ont pu bénéficier d'un entretien personnalisé de retraite dans un nouveau format.

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

Dans un contexte de nécessaire maîtrise des effectifs au sein de la ZGE, un **plan pluriannuel de gestion des effectifs** de la DREAL a été élaboré pour devenir l'outil partagé de suivi des effectifs et des cibles.

Toutes les entités de la ZGE Bretagne connaissent un **sureffectif chronique**, au regard des cibles nationales. Chaque année, la baisse des moyens alloués en matière d'effectifs accroît ce sureffectif.

Un travail de projection à 3 ans des départs en retraite, de remplacement ou non de ces départs a donc été initié mi-2016. Cette projection des effectifs réels est comparée à des effectifs-cibles sur les mêmes périodes, avec l'objectif de résorber le sureffectif à moyen terme (3/4 ans). Cette réflexion s'articule avec une expérimentation du même type entre le niveau régional et le niveau national.

*la ZGE rassemble les services de l'État suivants : DREAL Bretagne, DIRO, DDTM, DDPP et DDCS des 4 départements bretons

Zoom sur

Mobilisation pour prévenir les risques psycho-sociaux

Des actions de **formations** ont été proposées aux encadrants : « comment intégrer les RPS dans ses pratiques managériales » et « la fonction managériale du cadre de proximité » et aux membres du CHSCT. Le **psychologue du travail** est intervenu pour sensibiliser le comité de direction. Une conférence « Prévenir les risques psychosociaux : comment mieux vivre au travail » a été ouverte à tous les agents.

Dans le cadre du **projet de service**, l'action sur la culture managériale a été déclinée tout au long de 2016 par un groupe de travail inter-services avec pour objectif principal de se doter de repères et de principes de management partagés. Un référentiel a été diffusé et des échanges entre pairs ont été initiés.

Pour mieux prendre en compte de la souffrance au travail, une **cellule de prévention, d'écoute et d'accompagnement** a été créée et les fiches concernant les situations traumatisantes ont été mises à jour. Le règlement intérieur sur les addictions et comportements à risque a été actualisé et une association est intervenue pour sensibiliser les agents à la **prévention des conduites addictives** en milieu professionnel.

Dans le cadre des actions du projet de service, l'élaboration d'une **cartographie des compétences critiques et spécifiques** a été finalisée répondant à l'enjeu de préserver ou de mobiliser les compétences nécessaires à la réalisation des missions de la DREAL. Un plan d'actions accompagne la cartographie pour limiter les pertes de compétence lors du départ de certains agents, en organisant par exemple la transmission. Elle permet aussi d'identifier et partager un potentiel de ressources (expertises, maîtrise de certains outils et compagnonnage, appui ponctuel sur un projet, etc).

Les conditions de travail

La **prévention des risques professionnels** et les actions à engager dans ce domaine sont analysés et identifiés dans le Document unique et le Plan de prévention. Avec le souci de renforcer la politique de prévention primaire et dans la poursuite des actions déjà engagées, une attention particulière a été portée à la prévention des risques psychosociaux en 2016 (cf. zoom).

Le **télétravail** a été mis en place à la DREAL Bretagne en 2016 à titre expérimental : 10 agents ont télé-travaillé depuis leur domicile ou depuis un site administratif délocalisé 1 ou 2 jours par semaine.

La gestion budgétaire et comptable

Les enjeux financiers

En Bretagne, le préfet de région, sur proposition du contrôleur budgétaire, a décidé de suivre de manière plus attentive un certain nombre de BOP présentant des enjeux et sensibilités importantes. Pour le périmètre de la DREAL, il s'agit des BOP 135 (Urbanisme, Territoires, Amélioration de l'Habitat) et 181 (Prévention des Risques).

Un point mensuel précisant le bilan de la consommation et les prévisions pour la suite de l'année budgétaire est présenté et commenté en Comité de l'Administration Régionale (CAR).

La maîtrise des risques comptables

Sous le pilotage du Secrétariat général, la feuille de route ministérielle du **contrôle interne comptable** a été déclinée. Les objectifs prioritaires nationaux pour 2016 ont été intégralement réalisés (dont une part importante, comme en 2015, consacrée à la commande publique complexe dans le domaine routier). Hors de ces priorités, de nombreux outils (plan de contrôle, cartographie, revue des habilitations, organigrammes fonctionnels nominatifs) ont été élaborés et actualisés par tous les services.

Chiffres clés

2 222 équivalents temps plein dans la zone de gouvernance Bretagne

6 Budgets Opérationnels de Programme (BOP) gérés par la DREAL

940 demandes d'intervention pour 780 agents bénéficiaires des prestations logistiques sur le campus

5 214 demandes d'assistance informatique concernant 1 600 postes informatiques

1 090 607 copies réalisées à l'atelier de reprographie

9 concours organisés, dont le concours Mines-Ponts pour Rennes et Brest, soit 1 283 candidats au total, dont 752 pour Mines-Ponts.

250 offres électroniques déposées sur PLACE en 2016 (193 en 2015)

Le développement des technologies de l'information

En 2016, les techniciens informatiques ont poursuivi et quasiment achevé la **migration des postes de travail sous Windows 7**. Moins d'une soixante resteront à migrer en 2017 pour que le parc composé d'environ 1 600 ordinateurs fixes ou portables soit à jour.

Dans le même temps, l'unité en charge des infrastructures a procédé à la **virtualisation des serveurs des sites distants** les plus importants. Cette évolution permet une administration plus souple et une meilleure sécurité.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et développements, ainsi que l'adjoint informatique du chef de division, ont piloté et réalisé la **migration de la plate-forme applicative Internet** chez le nouveau prestataire du PSI. Cette charge de travail très conséquente et à la sensibilité forte s'est terminée à la fin du premier semestre.

Fin 2016, des tests de l'outil de **webconférence JITS** ont été réalisés avec différentes administrations régionales.

La gestion immobilière et logistique

Les véhicules

8 véhicules du pool auto DREAL ont été renouvelés (4 moteurs essence et 4 hybride), selon les directives nationales. L'objectif est à la fois de renouveler le parc en remplaçant les véhicules usagés par des voitures plus propres (essence au lieu du diesel) et d'accroître le nombre de véhicules hybrides (électricité/essence).

Les bâtiments

En vue de mettre en œuvre la **politique immobilière** de l'État, plusieurs services de la DREAL ont déménagé en 2016.

À Rennes, 15 agents du PIPS ont rejoint des bureaux libres au 1^{er} étage du bâtiment Morgat sur le campus Atlantique-Champeaux.

L'UD des Côtes d'Armor qui partageait un immeuble à Plérin avec les agents du district de la DIRO ont migré dans un bâtiment neuf, loué à un investisseur privé, situé en bordure de la RN 12.

Enfin, les contrôleurs des transports terrestres et l'assistante de service social qui étaient hébergés en centre-ville à Vannes, ont aussi déménagé vers un immeuble neuf, à haute performance énergétique, « le Troadec », nouveau siège de la DDTM du Morbihan.

Rationaliser et optimiser les surfaces concourt à réduire les dépenses de fonctionnement tout en offrant de meilleures conditions de travail. Ces diverses opérations ont été rendues possibles par l'implication des agents concernés, ainsi que ceux du Secrétariat général et du Pôle Support Intégré.

Un État exemplaire

Depuis de nombreuses années, la DREAL a intégré le développement durable dans son fonctionnement interne pour réduire l'impact de son activité quotidienne sur l'environnement.

Le **plan régional administration exemplaire**, finalisé en 2016, propose des actions concrètes et des objectifs ambitieux en matière de fonctionnement courant des services pour poursuivre cette démarche au service de la transition écologique.

Perspectives

2017

- étude de mutualisation des pools auto DREAL / DDTM 35 ;
- déploiement des postes de travail informatiques sous Windows 10 ;
- mise en œuvre du télétravail selon les dispositions prévues par le décret relatif à la fonction publique du 11 février 2016 ;
- mise en œuvre de la nouvelle organisation budgétaire et comptable (changement de comptable assignataire, création du service facturier, passage du budget de fonctionnement sur le BOP 333).

A

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALUR : Accès au logement et un urbanisme rénové
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANAH : Agence nationale de l'habitat

B

BOP : Budget opérationnel de programme

C

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CEREMA : Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD : Commissariat général au développement durable
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CPER : Contrat de plan État-Région
CLE : Commission locale de l'eau
CODERST : Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CPCM : Centre de prestations comptables mutualisées
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CRML : Conférence régionale mer et littorale
CSSPP : Commission supérieure des sites, paysages et perspectives

D

DDI : Direction départementale interministérielle
DIRM : Direction interrégionale de la mer
DDPP : Direction départementale de la protection des populations
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRO : Direction interdépartementale des routes de l'Ouest
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSR : Document de stratégie régionale

E

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPF : Établissement public foncier

F

FEDER : Fonds européen de développement régional
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

G

GIZC : Gestion intégrée de la zone côtière
GPEEC : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

I

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

L

LGV : Ligne à grande vitesse
LNOBPL : Liaisons nouvelles ouest Bretagne-Pays de la Loire

M

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MLETR : Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

P

PADN : Programme d'action directive nitrates
PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations
PEM : Pôle d'échanges multimodal
PIPS : Pôle interrégional de production des statistiques
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
POLMAR : Pollution maritime
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat
PRIS : Point rénovation info service
PRSE : Plan régional santé environnement

R

RDI : Référent départemental inondation
RGE : Reconnu garant environnement
RTE : Réseau de transport d'électricité

S

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCHAPI : Service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
SIDPC : Service interministériel de défense et de protection civile
SPLS : Suivi et programmation des logements sociaux
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE : Schéma régional climat, air, énergie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

T

TRI : Territoire à risque d'inondation
TVB : Trame verte et bleue

U

UD : Unité départementale
UO : Unité opérationnelle

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
Fax. 33 (0)2 99 33 44 33

Unité départementale des Côtes d'Armor

11 rue Hélène Boucher – Bâtiment B
22193 Plérin cedex
Tél. 33 (0)2 96 69 48 20

Unité départementale du Finistère

2 rue Georges Perros
29556 Quimper Cedex 9
Tél. 33 (0)2 90 08 55 55
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 66

Unité départementale d'Ille-et-Vilaine

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex
Tél. 33 (0)2 90 02 67 39
Fax. 33 (0) 2 90 02 67 36

Unité départementale du Morbihan

34 rue Jules Legrand
56100 Lorient
Tél. 33 (0)2 90 08 55 30
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 46

Depuis mars 2013, la DREAL Bretagne est certifiée ISO 9001 sur l'intégralité de son activité. Cette certification globale, parmi les premières pour les DREAL en France, constitue pour l'ensemble de ses agents la reconnaissance du travail réalisé et de son efficacité par un organisme tiers.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Bretagne

L'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515 – 35065 RENNES CEDEX

Tél. 33 (0)2 99 33 45 55

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr